PROCHE, ACTIF, humain !

SNAP

CSE FTS

Réunion du 27/03/2025

SOMMAIRE

Cliquez sur les titres pour accéder à l'article

- CSSCT du 14/03/2025
- Bilan de l'expérimentation sur le dispositif de détournement de finalités
- Information sur Contacts Via Messages (CVM) employeur
- Point Ressources Humaines
  - Mouvements mensuels du personnel

Magalie COINTE
Déléguée Régionale et Syndicale
Elue CSE - Collège 2

COMPTE RENDU DE LA REUNION CSSCT ORDINAIRE DU 14/03/2025 Présenté au CSE (Lien)

Les informations complémentaires apportées en séance sont :

Heures supplémentaires

A la suite de multiples questions sur le site de Croix Nivert sur l'annulation d'heures supplémentaires, la Direction nous a informé qu'un rappel aux DT et Directeurs d'agence, ayant la main, avait été effectué afin de préciser que la mise en place de celles-ci ne devait pas être un automatisme.
De ce fait, les heures supplémentaires déjà planifiés ne devaient pas être annulées.

Problèmes informatiques

Depuis 3 semaines, la DSI de France Travail a lancé un plan de stabilisation du Système d'Information (SI) afin de réduire les ralentissements et les dysfonctionnements. Trois mesures principales ont été mises en place :

1. **Sanctuarisation de la plage matinale** : La plage horaire du matin est désormais réservée à l'accueil sur flux, sauf en cas de correctif nécessaire, sans livraison afin d'éviter les ralentissements et pannes des applicatiifs.
2. **Durcissement du processus de mise en production** : Les critères de qualité des produits avant leur mise en production ont été renforcés.
3. **Actions correctrices sur les composants critiques** : Des actions correctives sont prioritaires sur les composants ayant généré le plus d'incidents et de ralentissements (DUNE, AUDE, MAP, ODIGO, etc.).

La DSI observe une amélioration de la satisfaction des agents, passée de 4/10 en début d'année à 6-7/10. Par ailleurs, une réécriture des écrans, basée sur un ancien système des années 90, est en cours avec la prévision d'une période de fermeture de 4 jours lors du pont du 11 novembre.

Nouvel intranet

La Direction a validé la mise en place d'un accompagnement pour le nouvel intranet, mais les modalités et le format ne sont pas encore définis.

Passage ergonome

Le SNAP FTs a porté la question concernant la mise en place d'ateliers à Croix Nivert sur la posture suivi d'une visite de l'ergonome au bureau de chaque participant comme cela a déjà existé par le passé sur le site du Charlebourg.

La Direction nous informe qu'elle va étudier la proposition.

Réunion du 27/03/2025

CSE FTs

❖ Télétravail

Pour l'Île-de-France, un message a été envoyé aux managers pour faire un point sur le travail de proximité avec un référent et un tableau par agence et jours disponibles. Selon les RH, il n'y a pas de collaborateur sur liste d'attente à Chavanod.
Le nouveau formulaire hors campagne SIRHUS inclut un champ pour le motif de la demande, à renseigner par le manager, pour une meilleure compréhension des situations.

Les élus du SNAP ont demandé à la Direction de réaliser un rappel à tous les agents que si leur journée de télétravail est annulée pour raison de service, celle-ci doit être reportée dans la même semaine afin qu'ils puissent bénéficier de leurs deux jours de télétravail hebdomadaires. (article 2.15 de l'accord télétravail).

Bilan de l'expérimentation sur le dispositif de détournement de finalités à FT (Lien)

❖ C'est quoi un détournement de finalité ?

L'instruction 2020-24 indique que l'utilisation de données pour des buts différents de ceux pour lesquels elles ont été initialement collectées est **interdite** et constitue un détournement de finalité.
La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) considère cela comme une **violation de données**, qui doit être signalée dans les 72 heures après la constatation des faits.
L'agent commettant un détournement de finalité engage sa responsabilité personnelle et s'expose donc à une **sanction disciplinaire.**
De plus, cela engage la responsabilité de France Travail et l'expose à des sanctions de la CNIL.

SNAP *Rappel : Un agent France Travail ne doit pas utiliser à des fins personnelles les outils mis à sa disposition. Il doit veiller à utiliser les outils informatiques et/ou les informations uniquement pour les missions qui lui sont confiées dans le cadre de son contrat de travail.*

❖ Les points clés :

1. Objectif :

Prévenir et détecter les détournements de finalités dans le cadre des consultations de dossiers de DE.

2. Périodes :

Deux vagues de contrôles ont été réalisées : **de juin à octobre 2023** et **de juillet à octobre 2024**.

3. Méthodologie

- **Protocole d'analyse** : Comprend un entretien managérial, un constat sur le caractère avéré ou non du détournement et éventuellement un rappel des règles avec rédaction d'un compte-rendu.
- **Types de situations analysées :**
  - ✓ Consultations de dossiers avec mandat politique ou candidat.
  - ✓ Consultations de dossiers d'agents France Travail.
  - ✓ Consultations hors horaires habituels.

❖ Résultats des Contrôles à FT

Première Vague (2023)

- **Total des cas examinés :** 10 083 situations à examiner concernant 7 586 agents ont été adressées aux régions dont *34 situations à examiner pour FTs*
- **Détournements identifiés au National :** 1 048 (12%).
- **Détournements identifiés pour FTs :** 2 (6%)

Deuxième Vague (2024)

- **Total des cas examinés :** 2 547 agents concernés (examens obligatoires) + 9490 (examens facultatifs) dont *27 examens obligatoires + 90 facultatifs à réaliser pour FTs.*

- **Détournements identifiés au National :**
  - ✓ 28 pour les consultations de dossiers DE avec un mandat politique,
  - ✓ 678 pour les consultations de dossiers DE agents France Travail *dont 6 pour FTs*,
  - ✓ 46 pour les consultations de dossiers DE d'ex-agents France Travail *dont 2 pour FTs,*
  - ✓ 219 pour les consultations hors horaires habituels *dont 2 pour FTs.*

- **Analyse Quantitative**

- **Dispersion des résultats** : Les taux de détournement varient considérablement entre les régions, ce qui indique une méconnaissance des règles et un manque de normalisation dans l'évaluation des motifs.
- **Faux positifs :** Un taux élevé a été observé, nécessitant une amélioration des requêtes pour réduire ces erreurs.

- **Recommandations**
  - ✓ Sensibilisation continue des agents et managers sur les règles d'accès aux données personnelles.
  - ✓ Mise en place d'un référentiel pour classer les constats légitimes et illégitimes.
  - ✓ Développement d'une application dédiée pour gérer les alertes et améliorer le suivi des contrôles.

Le bilan met en évidence la nécessité d'une vigilance accrue dans la gestion des données sensibles au sein de France Travail ainsi que l'importance d'une formation continue pour le personnel impliqué dans ces processus.
Les recommandations visent à renforcer la prévention contre les détournements tout en améliorant la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi.
La Direction rappelle que :

- L'expérimentation était à visée pédagogique avec un rappel à la règle et non sanctionnable.
- Les signalements remontent uniquement si les collaborateurs ne sont pas habilités à traiter les dossiers.

Information sur Contacts Via Messages (CVM) employeur (Lien)

Voici les points clés :

- **Contexte**

L'application Mails Eptica ne répond plus aux attentes et besoins des agences. Par conséquent, il a été décidé de se désengager d'Eptica en juin 2025 et de créer dans CVM une nouvelle messagerie afin d'échanger avec les employeurs.

- **Qui est concerné ?**

Tous les agents Conseillers Dédiés aux Entreprises (CDE) et Gestionnaires de recouvrement ainsi que leurs ELD.
4 agences sont concernées à FTs :

- ✓ Les 2 agences transverses pour leurs activités de recouvrement,
- ✓ Le GUSO
- ✓ L'agence Aides & Mesures.

CVM devient un outil dédié aux échanges mails pour tous les conseillers DE et Employeurs, avec un canal d'échange type tchat. De nouvelles fonctionnalités sont intégrées à CVM.

- **Déploiement**

L'ouverture de service est décalée au mois de mai et non au 10 avril (date indiquée sur le document).
La solution EPTICA cohabitera avec CVM E jusqu'à fin juin 2025.
Des travaux sont en cours entre l'équipe projet et les agences.

Point Ressources Humaines

- **Mouvements mensuels du personnel**

A fin février 2025, FTs compte 662 salariés dont 613 CDI et 41 CDD avec :

- 1 sortie CDI : rupture conventionnelle
- 8 entrées CDD : Aides et Mesures.

Réunion du 27/03/2025

CSE FTs

❖ **Pour plus d'informations, contactez nos représentants SNAP FTs**

Cécile POTIER
Elue suppléante – Collège 1

Laurent GONIN
Elu titulaire – Collège 1

Magalie COINTE
Elue titulaire - Collège 2

Juliette AUGIER
Elue titulaire – Collège 2

Laurent D'HELF
Elu suppléant – Collège 2

Sofia Maria CRUZ
Représentante Syndicale

Sita RAMDONEE
Représentante de Proximité

L'équipe SNAP FTs vous conseille, vous informe, vous défend :
C'est tout le sens de l'action du SNAP !

SNAP
PROCHE, ACTIF, humain !

SYNDICAT SNAP FRANCE TRAVAIL services
Délégués Régionaux : Magalie COINTE - Laurent GONIN
Tél pro : 06 01 22 42 19 ou via Teams
Syndicat.snap-pes@pole-emploi.fr https://www.snap-francetravail.fr/

Je scanne, j'adhère !